



Ville de Clermont

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 28, ALINÉA 1.01 DE LA *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC*, LA VILLE DE CLERMONT PUBLIE L'AVIS CI-DESSOUS :

LA VILLE DE CLERMONT A VENDU LES BIENS SUIVANTS :

Description	Noms	Montant
Terrain lot 6 477 087	Centre de services scolaire de Charlevoix	50 000 \$
Terrain lot 5 903 603	Les Constructions Signées R.S. Tremblay inc	25 675 \$

DONNÉ À CLERMONT, CE 20^e jour du mois de décembre 2022.

France D'Amour
Directrice générale
